

AIDES FINANCIERES POUR UNE MOBILITE A L'ETRANGER

BOURSES ET CONDITIONS	NATURE ET PROCEDURES	CANDIDATURES
<p><u>BOURSE ERASMUS</u></p> <p>Avoir la nationalité d'un pays européen. Mobilité de 3 à 12 mois, dans une université européenne <u>partenaire</u>, non renouvelable :</p> <p>Assujetti à la production des justificatifs réclamés par le programme Erasmus</p>	<p>Bourse « Etudes » (y compris stage en labo d'université) Bourse entre 150 e et 500€ par mois, fixée en fonction du pays de destination, selon critères Erasmus. Les étudiants boursiers auront droit à un bonus supplémentaire, en fonction de leur échelon.</p> <p>Sélection, gestion et paiement : ENSCR</p> <p>Bourse « Stages en entreprise » Bourse repondant au même critères que ci-dessus + un bonus entre 100 à 200 €/mois selon décision du « consortium FGL »</p> <p>Gestion et paiement : par l'ENSCM, sur présélection de l'ENSCR.</p>	<p>📄 Informations : http://www.erasmusplus.fr/</p> <p>👉 Candidature auprès du SRI * de l'ENSCR</p>
<p><u>AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE (AMI)</u></p> <p>Etre boursier sur critère sociaux l'année de la mobilité. Effectuer une mobilité minimum de 2 mois (paiement maximum de 9 mois sur tout le cursus).</p>	<p>Montant : 400€/mois. Durée : de 2 à 9 mois Sélection par l'ENSCR selon la subvention accordée à l'établissement</p>	<p>📄 Informations : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53752/les-aides-a-la-mobilite-internationale.html</p> <p>👉 Candidature auprès du SRI * de l'ENSCR</p>
<p><u>BOURSE « JALI » du Conseil Régional de Bretagne (Jeunes à l'international)</u></p> <p>Mobilité de 3 à 10 mois, selon conditions de ressources (non cumulable, non renouvelable). Attribution par le CRB, sur présélection par l'ENSCR (selon le nombre de bourses attribuées).</p>	<p>±200 €/mois (6.65€/ jour) pour un candidat non boursier. ±350 €/mois pour un candidat boursier.</p> <p>Assujetti à la production des justificatifs réclamés par le programme « JALI »</p>	<p>📄 Informations : http://www.bretagne.fr/internet/jcms/prod_187189/bourse-jeunes-a-l-international</p> <p>👉 Candidature auprès du SRI * de l'ENSCR</p>
<p><u>BOURSE UFA (Université Franco-Allemande)</u></p> <p>Les étudiants régulièrement inscrits dans le programme UFA et effectuant un séjour dans le pays partenaire. Les modules d'enseignement doivent avoir été prévus en commun par les deux établissements partenaires. L'aide est reversée à l'étudiant par l'établissement d'origine.</p>	<p>Durée maximum : 4 semestres de 5 mois Montant : 270€/mois</p> <p>Assujetti à la production des justificatifs réclamés par le programme</p>	<p>📄 Informations : http://www.france-allemande.fr/L-universite-franco-allemande-UFA.8855.html</p> <p>👉 Candidature auprès du SRI * de l'ENSCR</p>

AIDES FINANCIERES POUR UNE MOBILITE A L'ETRANGER

BOURSES ET CONDITIONS	NATURE ET PROCEDURES	CANDIDATURES
<p><u>BOURSE DE L'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse)</u></p> <p>Bourses de stages dans un établissement partenaire ou entreprise (Non cumulable avec DAAD ou CIERA). Demande d'avoir de bonnes connaissances de l'allemand.</p> <p>Dossier de candidature à charger sur le site par l'étudiant, doit être validé et expédié par le SRI de l'ENSCR.</p>	<p>Durée : 4 semaines minimum</p> <p>Montant : ±300€/mois, maximum 900 €.</p> <p>Assujetti à la production des justificatifs réclamés par le programme »OFAJ «</p>	<p>📄 Informations : http://www.ofaj.org/stages-pratiques-pour-etudiants</p> <p>👉 Candidature auprès du SRI * de l'ENSCR</p>
<p><u>PROGRAMME ARFITEC</u></p> <p>Permet aux étudiants de passer 1 ou 2 semestres dans un réseau d'universités partenaires en Argentine : Université National du Littoral (UNL), Université Nationale de Cuyo, Université Nationale de Rosario , Université Nationale du Nord-Est).</p>	<p>Montant :</p> <p>800€ pour le voyage</p> <p>500€ par semestre d'étude, pour le séjour</p>	<p>📄 Informations : http://www.cdefi.fr/55089338/0/fiche__pagelibre/&RH=CDE_ACCUEIL&RF=1174555062507</p> <p>👉 Candidature auprès du SRI * de l'ENSCR</p>
<p><u>PROGRAMME BRAFITEC</u></p> <p>Permet aux étudiants de passer 1 ou 2 semestres dans un réseau d'universités partenaires au Brésil : Université Fédérale de Santa Catarina (UFSC-Florianopolis), Université Pontificale Catholique du Parana (PUCPR-Curitiba) .</p>	<p>Montant d'aide forfaitaire au déplacement par CDEFI (France) : 1 000 €</p> <p>Montant d'aide forfaitaire au séjour par CAPES (Brésil) : 500 Réis / mois (période de 4 à 10 mois)</p>	<p>📄 Informations : http://brafitec2014.ipb.fr/fr/brafitec</p> <p>👉 Candidature auprès du SRI * de l'ENSCR</p>
<p><u>CONSEIL REGIONAL</u></p> <p><u>CONSEIL GENERAL</u></p> <p>du Lieu de domiciliation familiale</p>	<p>Vous pouvez vous renseigner directement auprès de la collectivité territoriale, les critères de candidatures étant différents.</p> <p>Il ne peut y avoir de cumul de la bourse régionale du lieu de domiciliation et de la bourse « Ulysse » du Conseil Régional de Bretagne</p>	<p>📄 Informations : www.</p> <p>Mail :</p> <p>👉 Demande personnelle et individuelle</p>
<p><u>ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE L'ENSCR</u></p>	<p>Attribué aux EI2 et EI3 partant en stage hors Europe.</p> <p>Le stage ne doit pas être rémunéré</p> <p>Montant : ±150€ pour le séjour</p>	<p>📄 Informations : www.anciens-enscr.org</p> <p>Mail : n.lepareur@rennes.unicancer.fr</p> <p>👉 Demande personnelle et individuelle</p>

* SRI : Service Relations Internationales

Pour chaque séjour (stage ou études) à l'étranger, vous avez un dossier « mobilité à l'étranger » à rendre complété avec les documents demandés.

Si vous désirez candidater à une demande d'aide financière gérée par l'Ecole ; il vous suffira de compléter également la fiche de « demande de bourse » qui permettra de vous positionner selon les critères des différents programmes d'aides financières.

Tous ces documents sont en ligne sur le site web de l'ENSCR : <http://www.enscr-rennes.fr/themes/international/ouverture-ci/echanges/> et à remettre au SRI (porte 128).

La Commission aux Affaires Internationales, décidera de l'octroi d'une aide en fonction des critères fixés par les programmes et du nombre de subventions attribuées à l'ENSCR.

Les dossiers doivent être remis pour la fin janvier, pour que la Commission des bourses puisse se réunir après étude des dossiers.